



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE**

**CONVOCATION :**

28/08/2023

L'an deux mil vingt trois  
Le dix- sept octobre à dix- neuf heures quinze  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale  
légalement  
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de  
Madame DULUC Clarisse,  
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange– LE  
LIBOUX Edith – JUIF Agnès- KACZMAREK Marie-Thérèse – GIRAUDON  
Julie - BODIN Marie - BONNIN Christine – PORTIER Sergiane  
M MALASSENET Bruno

**Nombre de Membres :**

en exercice : 17  
présents : 10  
votants : 14

Excusés : Mme CHANTRIAUX Delphine a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange  
M ANDRIAU Alain a donné pouvoir à M MALASSENET Bruno  
M DENIZOT Alain a donné pouvoir à Mme Agnès JUIF  
M GIBAULT Stéphane a donné pouvoir à Mme KACZMAREK Marie-Thérèse  
MM BISSONNIER Patrice et GABILLAT Eric

Non Excusé : M LECAS Medhy

M MALASSENET Bruno a été élu secrétaire de séance

**DEL-2023-35 : Remboursement des frais d'inscription d'un enfant absent pour des raisons de santé au centre de loisirs durant les vacances d'été 2023**

Comme le prévoit le règlement de fonctionnement de la structure, lors d'une absence pour des raisons de santé sur présentation d'un justificatif médical, le CCAS doit rembourser les frais d'inscription aux familles. Un enfant n'a pu être présent du 17 au 28 Juillet 2023. Un certificat médical a été fourni. L'assemblée délibérante valide à l'unanimité le remboursement de 90 € auprès de la famille.

ORVAL, le 18 Octobre 2023  
Le Secrétaire de séance

Bruno MALASSENET

La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC